

Vu pour être annexé à la délibération
 du
 Approuvant l'élaboration
 du Plan Local d'Urbanisme
 Pour la Présidente,
 Pierre GEORGIN
 Vice-Président

0 100 m 1:1 500

Fond : DGFIP PCI vecteur - droits de l'Etat réservés



LEGENDE

Zonage

Zones et secteurs

Prescriptions

- Voies de circulation à conserver (sentiers et chemins)
- Condition de desserte : interdiction de tout nouvel accès
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Elément de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Elément de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique

Emplacements réservés	N°	Surface maximale (m²)
Elargissement de voie de 2m au bénéfice de la communauté urbaine	1	1 820
Elargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	2	300
Elargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	3	400
Elargissement de voie de 2m au bénéfice du département	4	500
Elargissement de voie de 2m au bénéfice du département	5	500
Elargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	6	2 000

